

La régulation de l'activité bancaire : contribution à l'étude de la stabilité du système bancaire dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA et de l'UE (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9ff77564-23cc-4929-815a-0407d8f5d0e4>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/9ff77564-23cc-4929-815a-0407d8f5d0e4> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Yemene Tchouata Emerand](#)

Date de soutenance : 29-06-2018

Directeur(s) de thèse : [Bonneau Thierry](#) - [Kalieu Elongo Yvette Rachel](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2 - Université de Dschang](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit des affaires

Classification : Droit

Mots-clés libres : Agrément, Autorité de contrôle national, Banque centrale, Commission bancaire, Crise systémique, Intégration, Normes prudentielles, Régulation, Résolution, Stabilité du système bancaire

Mots-clés :

- Banques -- Réglementation - Afrique occidentale - 1970-....
- Banques -- Réglementation - Afrique centrale - 1970-....
- Banques centrales -- Droit - Afrique occidentale
- Banques centrales -- Droit - Afrique centrale
- Régulation, Théorie de la
- Marché financier -- Droit européen
- Marché financier -- Droit - Afrique occidentale
- Marché financier -- Droit - Afrique centrale
- Banques - Contrôle de l'État - Afrique centrale
- Banques - Contrôle de l'État - Afrique occidentale
- Banques - Contrôle de l'État - Pays de l'Union européenne
- Crises financières - 20e siècle
- Banques -- Droit européen - 1970-....

Résumé : La régulation bancaire doit être vue comme le fait d'encadrer et de contrôler l'activité bancaire, en la soumettant au respect des diverses normes, pour en maîtriser les risques afin de préserver la sécurité des déposants, la stabilité du système financier et les grands équilibres économiques. Pour arriver à cette fin, la régulation bancaire s'appuie essentiellement sur la réglementation et la supervision. Les systèmes bancaires domestiques étant devenus de plus en plus interdépendants, il apparaît nécessaire de faire face aux menaces de la même manière, de façon coordonnée au niveau international ou, à tout le moins, au niveau régional. C'est ainsi que la CEMAC et l'UEMOA se sont dotés au lendemain des crises de 1990 d'un dispositif de régulation marqué par une pléthore de réglementations et des organes de supervision communautaires. Depuis la crise de la dette survenue en Europe, la régulation de l'activité bancaire a évolué dans cette région avec la création de l'Union bancaire. Ceci dit, la supervision des établissements bancaires a été confiée à la Banque Centrale Européenne au sein de l'UE bien qu'elle demeure partagée avec les autorités nationales. Il s'agira pour nous, dans le présent travail, de comparer les dispositifs de régulation en vigueur dans les régions de la CEMAC, de l'UEMOA, de l'UE. On verra comment les régions de l'Afrique Centrale, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe organisent la régulation bancaire en vue de préserver la stabilité des banques. Pour y parvenir il faudra comparer les différents organes chargés de la régulation et les principales règles de régulation qui existent dans ces régions.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ **Informations complémentaires**

Entrepôt d'origine : STAR : dépôt national des thèses électroniques françaises

Identifiant : 2018PA020023

Type de ressource : Thèse
